

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ETABLISSEMENT

ÂGE D'ADMISSION

Crèche	De 2 mois à 2 ans et demi
Jardin d'enfants	De 2 ans et demi à 6 ans

HORAIRES DE L'ETABLISSEMENT

- **Période scolaire (septembre à juin) :**
 - o Lundi au vendredi : 7h00 – 19h00
 - o Samedi : 7h00 – 13h30
- **Juillet et août :**
 - o Lundi au vendredi : 7h00 – 15h30
 - o Samedi : 7h00 – 13h30
- **Mois de Ramadan :**
 - o Lundi au vendredi : 7h00 – 15h30
 - o Samedi : 8h00 – 13h00

L'établissement restera ouvert pendant les vacances scolaires, excepté les jours fériés.

ACCOMPAGNEMENT

Les enfants doivent être accompagnés le matin et confiés à l'équipe éducative par une personne autorisée figurant sur la fiche de renseignements.

Au départ, seul un parent ou une personne préalablement désignée (munie d'une pièce d'identité) pourra venir chercher l'enfant.

Aucun enfant ne sera autorisé à quitter l'établissement seul ou accompagné d'une personne non autorisée.

SANTE ET MALADIES

Tout cas de maladie contagieuse ou infection infantile doit être immédiatement signalé à l'établissement.

Un certificat médical pourra être exigé pour le retour de l'enfant après une maladie grave ou contagieuse.

L'établissement se réserve le droit de refuser temporairement l'accès à un enfant présentant des symptômes visibles (fièvre, éruption cutanée...).

SUIVI MEDICAL

Un médecin conventionné assure le suivi médical des enfants au sein de l'établissement. En cas d'urgence, il peut être sollicité immédiatement.

GARDE

En dehors des horaires d'ouverture, un service de garde est proposé sur demande. Le tarif est de 15 DT par heure. Toute demande doit être signalée au moins 24 heures à l'avance afin de permettre une organisation adéquate du personnel.

ACCIDENTS ET URGENCES

En cas d'accident, les parents sont immédiatement contactés. Si ceux-ci sont injoignables et que l'état de l'enfant le nécessite, la direction et le médecin de l'établissement prendront les mesures nécessaires, y compris l'appel aux secours d'urgence.

Les parents seront informés dès que possible.

ASSURANCE

L'établissement est couvert par une assurance responsabilité civile.

PHOTOS, VIDEOS ET SECURITE

Des photos ou vidéos peuvent être prises dans un cadre pédagogique ou festif (activités, événements, sorties...).

L'établissement est également équipé d'un système de vidéosurveillance à des fins de sécurité.

Des publications externes (site internet, réseaux sociaux, brochures...) peuvent être réalisées.

Les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant apparaisse sur ces supports doivent en informer la direction par écrit.

INFORMATIONS AUX PARENTS

Un panneau d'affichage permet de consulter toutes les informations importantes concernant la vie de l'établissement (menus, activités...).

OBJETS PERSONNELS

Les objets de valeur ou jouets personnels sont interdits.

L'équipe ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de détérioration.

Les objets dangereux sont strictement interdits.

TARIFS

Service	Frais d'inscription	Frais mensuels (déjeuner inclus)
Crèche	250 dt	450 dt
Jardin d'enfants	350 dt	380 dt

L'enfant est inscrit pour une période minimale de 3 mois.

Suppléments :

- Goûter : 60 DT/mois
- Deuxième tablier : 30 DT
- Ramassage scolaire : Tarif mensuel variable selon la zone

☞ **Les frais ne sont ni remboursables ni reportés en cas de désistement ou d'absence.**

MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement se fait par trimestre, à régler avant la fin du trimestre en cours, et couvre également les vacances scolaires.

Les frais d'inscription sont exigibles dès l'inscription de l'enfant.

En cas d'absence (maladie ou autre), aucun remboursement ou réduction ne sera accordé.

MODIFICATIONS DU REGLEMENT

Le présent règlement est susceptible d'être modifié. Toute modification sera communiquée aux parents par écrit ou affichée dans l'établissement.